



Le 11 avril 2024, à vingt heures quinze minutes en La Bigottière se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de BIGNON Véronica, Maire, convoqués le 06 avril 2024

Etaient présents : BIGNON Véronica, LOUVEAU Thierry, JOLY-CRETOIS Valérie, MAURAIIS Thierry, REY Laurent, MOCAËR Martial, LECONTE Christine, GENDRY Sébastien, JUSTOME Catherine

Absents excusés : RAMEL Nathalie

Le secrétariat a été assuré par : JOLY-CRETOIS Valérie,

Selon l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal a adjoint au secrétaire élu, une secrétaire auxiliaire en dehors de ses membres et qui ne participent pas aux délibérations : Catherine Le Roi, secrétaire de mairie

Mme le maire constate que le quorum est atteint : Les membres présents à la séance sont au nombre de 9/10

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

| Délibération | Objet de la délibération | Vote |
|--------------|---|-------------------------|
| 2024-11 | Affectation des résultats | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-12 | Vote des subventions aux associations | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-13 | Vote du Budget primitif commune de la Bigottière 2024 | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-14 | Délibération pour la convention OPAH. | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-15 | Délibération pour acter les montants dégressifs exigés par le Comité Technique pour la Prime de Pouvoir D'Achat | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-16 | Délibération pour donner mandat au CDG53 pour la mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance | Approuvée à l'unanimité |
| 2024-17 | Délégation au maire pour L'admission en non-valeur, proposée par le comptable, de moins de 100€ | Approuvée à l'unanimité |

Le 12/04/2024,

La secrétaire de séance, Mme Joly-Crétois Valérie et Mme Le Maire, Mme Bignon Véronica

